CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

Paris, le 26 mai 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pascal CHASSAING

Elu Président de la Chambre Interdépartementale

des Notaires de Paris (2016/2018)

Pascal CHASSAING a été élu le 26 mai 2016, pour deux ans, Président de la Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris, à l'expiration du mandat de Catherine CARELY.

Pascal CHASSAING est marié et père de quatre enfants.

Pascal CHASSAING est notaire associé à Paris, Boulevard Saint-Germain (VII^{e} arrondissement), depuis 1987 dans un office qui comprend 4 notaires associés et 25 salariés.

Spécialiste du droit patrimonial de la famille et des questions du monde associatif, il a publié plusieurs contributions sur ces questions et participé à de nombreux colloques.

Très actif dans les organisations professionnelles du notariat, Pascal CHASSAING a assumé plusieurs missions dans les Congrès des Notaires de France : en 1995, lors du Congrès sur "Le droit et l'enfant" et en 1998, où il fut Rapporteur général du Congrès sur "Le contrat".

Au niveau international, Pascal CHASSAING a été membre de la Commission des Affaires Européennes de l'Union Internationale du Notariat (UINL) et coordonnateur international des travaux du Congrès mondial à Lima en 2013.

Il a présidé et animé, à Bruxelles, un groupe de travail au sein du Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) avec la préparation et le rôle des notariats en Europe concernant le Règlement sur les successions et testaments dans l'Union Européenne adopté le 4 juillet 2012.

Il a participé à de nombreuses rencontres internationales en Europe, en Asie, au Maghreb, au Moyen-Orient et en Amérique du Sud.

Ce passionné de musique d'orgue, musicien lui-même, anime chaque été un Festival de musique baroque en Auvergne, sa terre natale, où il a effectué ses études.

Pour un notariat plus proche des Franciliens et des entreprises à l'ère du numérique

- **Le programme d'actions** de Pascal CHASSAING, qui entre en fonction au moment de la mise en œuvre de la réforme du notariat, se veut un programme résolument offensif. Il s'agit en effet, d'adapter la Compagnie de Paris à la « nouvelle donne » issue tout à la fois de la loi du 6 août 2015 dite « Loi Macron » et des évolutions économiques et sociales. Celles-ci résultent de l'entrée en force des technologies de l'information dans la vie quotidienne de notre pays, comme des mouvements de dérégulation ou de désintermédiation de notre société.

  Le notariat ne doit pas seulement changer pour s'adapter à son environnement. Il veut changer pour mieux répondre à la demande de ses clients d'aujourd'hui et de demain.

- **Le développement et la diversification de nos interventions**, notamment dans le domaine du conseil et dans une perspective de service complet, constitue l'axe fondamental du projet. L'organisation de la profession et la qualité de ses cadres donnent à la clientèle des garanties sans égal dans le paysage juridique français. La confiance de la clientèle traditionnelle est acquise. Mais il faut lui proposer d'autres services et aller à la rencontre d'autres catégories de la population.

  Des adaptations résolues devront être mises en œuvre dans plusieurs domaines.

- **L'adaptation de nos structures**

  Notre Compagnie va être directement impactée par la libéralisation de l'installation, la réforme du tarif et la création de nouvelles formes de sociétés d'exercice professionnel. Un équilibre doit être rapidement établi permettant de concilier nos contraintes d'exercice et les objectifs de la loi Macron.

- **La révision du service à la clientèle** afin de renforcer la notion de prestataires de service complets de notre profession aux besoins de la population. Il est désormais possible de mettre, plus encore, le client, au cœur du fonctionnement des offices et d'opérer pour une modernisation volontariste de gestion des dossiers (relation dématérialisée, visio-conférence, rendez-vous à distance…).

- **La modernisation des outils collectifs mis à la disposition des offices**

• **Les technologies de l'information et de la communication** vont poursuivre leur développement accéléré au service des offices et de leurs clients (acte authentique

électronique, démultiplication des espaces de travail partagés pour les actes courants, transmission dématérialisée d'information entre les offices, les administrations ou les clients, coffre-fort électronique).

La diffusion des données de la base immobilière BIEN va prendre une nouvelle ampleur pour répondre à la demande des pouvoirs publics et des différents acteurs des marchés immobiliers.

La formation continue des notaires (30 heures de formation obligatoire par an) sera réorganisée, en insistant sur la gestion des offices comme des relations avec la clientèle et la gestion rationnalisée des dossiers ainsi que sur la maîtrise des coûts.

Le succès récent du partenariat engagé avec HEC sur l'avenir et l'adaptation du notariat, et qui devrait se poursuivre tout au long de l'année 2016, témoigne de ce besoin d'une formation renouvelée.

- **Le développement de la justice préventive assurée par le notariat** est une priorité absolue du projet de loi justice du XXI^{ème} siècle. Le rôle de la force exécutoire assurée par l'officier public qu'est le notaire doit être consacré au service de la sécurité juridique.

  Le Centre de Médiation de la Chambre, dont les débuts sont prometteurs, monte en puissance.

  Enfin, en lien avec les tribunaux et les collectivités, la Chambre assurera une présence efficace du notariat dans les missions d'accès au droit de nos concitoyens par une politique renouvelée avec les Tribunaux de Grande Instance et la Ville de Paris.

- **L'action internationale sera intensifiée** au service du développement de l'activité des offices, par l'amélioration des réseaux internationaux que les notaires ont pu établir au service d'une clientèle étrangère de plus en plus présente, que ce soit les résidents ou les investisseurs.

■ La Chambre des Notaires de Paris

La Chambre des Notaires de Paris est la première Chambre de France en nombre de notaires et par son poids économique. Elle regroupe 870 notaires de la Capitale, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, qui exercent au sein de 263 études et emploient près de 5 000 collaborateurs. 1/3 des notaires exerçant dans le ressort de la Chambre sont des femmes.

Chaque année, 3 millions de personnes en moyenne franchissent la porte de leurs études et les notaires établissent environ 300.000 actes, dont 120.000 ventes immobilières et 18.000 déclarations de succession.

Experts en droit de l'immobilier, les notaires accompagnent les vendeurs et les acquéreurs à toutes les étapes de la vente immobilière, de l'avant-contrat de vente à la signature de l'acte. Acteurs essentiels du marché immobilier, les notaires, en partenariat avec l'INSEE, diffusent régulièrement les prix de l'immobilier. Les notaires sont également les conseils privilégiés des familles tout au long de la vie (couple, filiation, succession, fiscalité…), et des entrepreneurs de la création à la transmission de leur entreprise.

Ordre professionnel institué par la loi, composé de 27 membres, la Chambre des Notaires de Paris est en charge de la discipline, de la déontologie, de l'accès à la profession, de l'accueil des nouveaux notaires et de règlement des différends entre eux. Elle représente les notaires et leurs intérêts auprès des pouvoirs publics locaux et nationaux et auprès des autorités judiciaires de la Cour d'appel de Paris.

La Chambre des Notaires de Paris assure diverses missions ayant trait à l'organisation de la profession au plan régional, et notamment la coordination des actions de formation des notaires et des collaborateurs. Elle mène également des actions de communication et des projets à l'international. Elle organise l'accès au droit des particuliers (mission d'accueil et d'information juridique). Elle développe des nouvelles technologies pour l'exercice de la profession et le service de sa clientèle.

La Chambre des Notaires de Paris organise des séances de ventes immobilières aux enchères publiques. Elle dispose d'un service d'expertise immobilière reconnu, composé d'une dizaine d'experts. Elle gère également une base de données immobilière alimentée par les notaires d'Ile-de-France d'après les actes de vente signés dans leurs études.

■ Contacts presse :

Chambre des Notaires de Paris

Elise EROUT - 01 44 82 24 32 – elise.erout@paris.notaires.fr

Albera Conseil

Louis JUBLIN – 01 48 24 04 50 - ljublin@alberaconseil.fr